

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 février 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES (WINNIPEG-NORD-CENTRE)—FAUSSE NOUVELLE À PROPOS DU BILL C-203—LA PRÉTENDUE AUGMENTATION DES PENSIONS ET ALLOCATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS

[Traduction]

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège dont j'ai donné avis à Votre Honneur conformément à l'article 17(2) du Règlement. Elle porte sur une erreur persistante qui est revenue encore aux nouvelles de ce matin à propos du bill que nous avons adopté hier après-midi.

Je ne m'élève pas contre les manchettes erronées—nous y sommes habitués—mais plutôt contre le fait qu'on n'a pas rapporté à la population la teneur du bill adopté hier après-midi. Je pose la question de privilège parce que cette erreur a été diffusée par le service des nouvelles de la Société Radio-Canada, ce matin, qu'elle figure à la 1<sup>re</sup> page du *Globe and Mail* de ce matin ainsi qu'aux pages 27 et 29 de la *Gazette* de Montréal.

Lorsque le bill C-203 a d'abord été présenté, les media ont immédiatement signalé qu'il s'agissait d'une mesure en vue de hausser les pensions et les allocations des anciens combattants. Nous avons répété à maintes reprises que tel n'était pas le cas. Ces hausses générales ont été annoncées par le ministre le 2 décembre, mais le projet de loi ayant force exécutoire à cette fin n'a pas encore été présenté.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, lorsqu'on annonce aux nouvelles de Radio-Canada que nous avons adopté hier un projet de loi visant à augmenter les pensions des anciens combattants, que le *Globe and Mail* en dit autant en première page et que la *Gazette* le répète à la page 27 et à nouveau à la page 29 où on rapporte le présumé incident concernant les paroles obscènes du premier ministre (M. Trudeau) qui n'ont pas été saisies, je prétends que c'est rendre un mauvais service aux Canadiens et induire les anciens combattants en erreur.

Le gouvernement peut facilement faire droit à ma question de privilège, monsieur l'Orateur, en présentant maintenant une mesure visant à augmenter les pensions et les allocations aux anciens combattants, selon la promesse faite le 2 décembre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois que le député reconnaîtra qu'il n'a pas soulevé une question de privilège. Comme je l'ai dit de temps en autre au sujet d'autres motions, il peut y avoir grief, en l'occurrence sur la façon dont on rend compte des délibérations de la Chambre; à mon avis, cela n'équivaut pas à une violation du privilège parlementaire.

## AFFAIRES COURANTES

### LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'OFFRE AUX TRAVAILLEURS DES CHANTIERS MARITIMES D'HALIFAX—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, étant donné les négociations du gouvernement avec ses employés des établissements du ministère de la Défense nationale dans les provinces atlantiques et étant donné plus précisément que le gouvernement, selon une décision arbitrale majoritaire, offre maintenant le salaire maximum à ses employés des chantiers maritimes d'Esquimalt (B.-C.), soit une augmentation de 42 cents l'heure, alors qu'il offre le minimum par décision arbitrale minoritaire, soit une hausse de 27 cents l'heure à ses employés de chantiers maritimes d'Halifax, je propose, avec l'appui du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestal) et aux termes de l'article 43 du Règlement, que la question des négociations des salaires avec les employés aux taux régnants soit renvoyée au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

**M. l'Orateur:** Les députés ont entendu la motion présentée par le député d'Halifax-East Hants. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être débattue.

● (11.10 a.m.)

## QUESTIONS ORALES

### LA CONSTITUTION

L'INCORPORATION DES DROITS LINGUISTIQUES DANS LES DOMAINES DU RESSORT DES PROVINCES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre dans le but d'obtenir des éclaircissements sur la dernière conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution et surtout de l'incorporation des droits en matière de langue. Serait-il exact de dire qu'aucun accord n'était mentionné dans le communiqué ou qu'il y en a eu un auquel les provinces ont apporté des réserves,